ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 33273

Texte de la question

Reponse. - La specialisation des impots locaux par nature de collectivite locale ne peut etre envisagee en raison de l'heterogeneite des structures fiscales que souligne l'honorable parlementaire. Cela dit, la responsabilisation accrue de chaque collectivite est en effet un facteur essentiel de la necessaire moderation de la pression fiscale locale. L'indication sur les avis d'imposition, a compter de 1987, des taux votes l'annee precedente par les collectivites locales correspond a cet objectif.

Texte de la réponse

Reponse. - La specialisation des impots locaux par nature de collectivite locale ne peut etre envisagee en raison de l'heterogeneite des structures fiscales que souligne l'honorable parlementaire. Cela dit, la responsabilisation accrue de chaque collectivite est en effet un facteur essentiel de la necessaire moderation de la pression fiscale locale. L'indication sur les avis d'imposition, a compter de 1987, des taux votes l'annee precedente par les collectivites locales correspond a cet objectif.

Données clés

Auteur : M. Roux Jean-Pierre
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33273
Rubrique : Impots locaux
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 1987, page 6380
Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 1013